



RÈGLEMENT OFFICIEL

CONCOURS INTITULÉ

Concours 25 jours de cadeaux metro&moi !
(le « Concours »)

DATES du 1^{er} au 27 décembre 2022

- 1. ORGANISATEUR.** Le Concours est tenu par **Metro Richelieu inc.** (Individuellement et collectivement l' « Organisateur » ou l' « Organisateur du Concours »).
- 2. DURÉE.** Le Concours se déroule au cours de la période suivante (« Durée du Concours »)

Début du Concours:

Date : 1^{er} décembre 2022

Heure : 00h00 :01 (HE)

Fin du Concours

Date: 27 décembre 2022

Heure : 23h59:59 (HE)

3. ADMISSIBILITÉ

Le Concours s'adresse aux résidents de la province de **Québec** ayant atteint l'âge légal de la majorité à la date de l'inscription.

Sont exclus: les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de sa société mère, de toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, de *Facebook et Instagram*, de tout Magasin participant, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

4. PARTICIPATION / AUCUN ACHAT REQUIS

Aucun achat n'est requis pour participer ou gagner. Un achat n'accroît pas les chances de gagner.

- **Concours pour membres metro&moi uniquement.**

Limite. Les participants doivent respecter les limites suivantes, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés:

Une (1) inscription par publication, par compte *Facebook et Instagram (Prix secondaire)*

Une (1) inscription par jour, pour chaque adresse courriel (grands prix)

Mode de participation:

Membre metro&moi — Pour participer, vous devez être membre du programme metro&moi. Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez vous inscrire à « <http://www.metro.ca/metro-et-moi/index.en.html> » sur metro.ca ou dans un magasin Metro. Il suffit de remplir le formulaire d'inscription en indiquant vos nom et prénom, adresse complète, numéro(s) de téléphone, date de naissance et adresse courriel. L'inscription est gratuite. Si vous vous inscrivez sur le site, choisissez un nom d'utilisateur et mot de passe. Si vous êtes déjà membre metro&moi, assurez-vous que les renseignements que vous avez fournis lors de votre adhésion au programme metro&moi sont à jour et consentez à ce qu'ils soient utilisés dans le cadre de ce concours.

Participation

Grands prix : du 1^{er} décembre à 00 :00 :01 au 27 décembre 2022 à 23h59 :59 (HE), rendez-vous sur la page web : <https://www.metro.ca/concours/25-jours-cadeaux-membres>. Cliquer sur la mention du grand prix dans le menu de droite. Remplissez le formulaire de participation disponible sur la page afin de courir la chance de remporter l'un (1) des 25 grands prix, tirés le 27 décembre 2022 parmi toutes les inscriptions valides reçues.

Prix secondaire : du 1^{er} au 25 décembre 2022, rendez-vous sur la page web <https://www.metro.ca/concours/25-jours-cadeaux-membres>. Cliquer sur l'ornement dans l'arbre qui correspond à la date de la journée. Cliquez sur Participer, et vous aurez le choix d'être redirigé(e) vers la publication Facebook et/ou Instagram du jour. Suivez ensuite les instructions de chaque publication.

Ou

rendez-vous directement sur la page Facebook et/ou Instagram de Metro mon épicier à l'adresse « <https://www.facebook.com/metromonepicier> », « <https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca> » et en commentaire, répondez à la question posée sous chaque publication nommée 25 jours de cadeaux metro&moi! publiées selon la liste ci-dessous. Suivez ensuite les instructions de chaque publication.

Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses valides sous chaque publication.

Le gagnant ou la gagnante sera contacté(e) en commentaire de la publication. **Cette personne aura 48 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.**

Chances de gagner et nombre de prix.

Description de chaque prix	Chances de gagner par prix
Voir liste ci-haut.	Dépend du nombre d'inscriptions valides enregistrées pendant la Durée du concours.

5. **DATE DE PUBLICATION, DATE DE FIN DE CONCOURS, DATE DU TIRAGE, MÉTHODE DE PARTICIPATION, DESCRIPTION DU PRIX ET NOMBRE ET SA VALEUR :**
Les photos sont à titre indicatif. Le prix peut être différent de la photo.

Les prix disponibles à être gagnés et leur valeur approximative de vente au détail sont les suivants:

Grands prix :

Date de publication du concours	Date de fin du concours :	Date du tirage :	Méthode de participation :	Description (avec inclusions et conditions particulières)	Nombre de prix	Valeur approximative par prix
1 ^{er} décembre 2022 à 0 :00 :01	27 décembre 2022 à 23h59 :59	27 décembre 2022 à 11h	Du 1 ^{er} au 27 décembre 2022, Rendez-vous sur la page concours: https://www.metro.ca/concours/25-jours-cadeaux-membres . Cliquer sur la mention du grand prix dans le menu de droite. Remplissez le formulaire de participation disponible sur la page, en incluant : votre prénom, nom, adresse courriel, numéro de téléphone, province et numéro de membre Metro & Moi. Cliquer sur j'ai lu et je consens aux termes et conditions et cliquer sur envoyer afin de courriel la chance de gagner le grand prix. Doublez vos chances en cliquant sur abonnez-vous à notre infolettre.	75000 points m, remis sous forme de carte-cadeau metro d'une valeur de 600\$ chacune.	Vingt-cinq (25)	600\$

Prix secondaires :

Date de publication du concours	Date de fin du concours :	Date du tirage :	Méthode de participation :	Description (avec inclusions et conditions particulières)	Nombre de prix	Valeur approximative par prix
1 ^{er} décembre 2022 à 7h	3 décembre 2022 à 23h59:59	5 décembre 2022 à 11h	Rendez-vous sur la page Facebook , « https://www.facebook.com/metromonepicier », et/ ou sur Instagram « https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca », répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une (1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 1. Suivez les directives pour être éligible au concours. Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et iÖGO, puis répondez à la question en commentaire. Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & iogocananda, répondez à la question en commentaire. Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication.	Des vacances en familles à Charlevoix : incluant 2 nuitées à l'hôtel & Spa Le Germain Charlevoix pour 2 adultes et 2 enfants (17 ans et moins) en chambre la familiale avec vue la basse-cour remise sous forme de carte-cadeau d'une valeur de 750\$ et une demi-journée au Chenil du Sportif pour une balade en traîneau à chien pour 2 adultes et 2 enfants (17 ans et moins) remis sous forme de certificat cadeaux d'une valeur de 437\$.	Deux (2)	1187\$

			Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.			
2 décembre 2022 à 7h	4 décembre 2022 à 23h59:59	6 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 2. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et Mapleaffoods puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Un Ensemble Le Creuset de sept (7) pièces en fonte émaillée, couleur au choix de l'organisateur. (une cocotte ronde de 5,3 litres, une poêle de 26 cm en fonte, une poêle à sauter de 2 litres et une braisière de 3,5 litres.)	Deux (2)	1545\$
3 décembre 2022 à 7h	5 décembre 2022 à 23h59:59	6 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 3. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Ensemble de cocooning remis sous forme de carte-cadeau La Baie d'une valeur de 275\$.	Deux (2)	275\$
4 décembre 2022 à 7h	6 décembre 2022 à 23h59:59	7 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 4. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p>	Un large panier cadeau de produits Ferrero	Deux (2)	300\$

			<p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et FerreroRocherCanada, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & Ferreroroherca, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>			
5 décembre 2022 à 7h	7 décembre 2022 à 23h59:59	8 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 5. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et KrispyKernels, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & Krispy_Kernels, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Un (1) abonnement d'un (1) an à Disney Plus ainsi que trois (3) bons échangeables pour des produits Krispy Kenel gratuits.	Deux (2)	162\$
6 décembre 2022 à 7h	8 décembre 2022 à 23h59:59	9 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 6. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et BoursinCanada puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & boursin_canada, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	1 forfait pour deux (2) personnes à l'auberge Godefroy d'une valeur de 385,12\$ incluant 1 nuitée, 1 petit-déjeuner et 1 souper 4 services, en plus de l'accès à l'espace Aqua-Détente.	Deux (2)	385,12\$

7 décembre 2022 à 7h	9 décembre 2022 à 23h59:59	12 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 7. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	250\$ en carte-cadeau metro	Deux (2)	250\$
8 décembre 2022 à 7h	10 décembre 2022 à 23h59:59	12 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 8. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	1 tablette électronique Samsung Galaxy A8 10.5 po et un étui protecteur.	Deux (2)	304,43\$
9 décembre 2022 à 7h	11 décembre 2022 à 23h59:59	12 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 9. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p>	Un séjour de deux (2) nuits au Village Vacances Valcartier ainsi que 4 billets pour le Bora Parc pour 1 journée pour 2 adultes et 2 enfants (12 ans et moins) remis sous forme de carte-cadeau d'une valeur de 1000\$.	Deux (2)	1000\$

			<p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication.</p> <p>Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>			
10 décembre 2022 à 7h	12 décembre 2022 à 23h59:59	13 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 10. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication.</p> <p>Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Un menu traiteur Tout Prêt tout frais	Deux (2)	130\$
11 décembre 2022 à 7h	13 décembre 2022 à 23h59:59	14 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 2. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et drinkaha.ca puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication.</p> <p>Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Une carte-cadeau Ticket master d'une valeur de 150\$ pour assister au spectacle de votre choix.	Deux (2)	150\$
12 décembre 2022 à 7h	14 décembre 2022 à 23h59:59	15 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une (1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 12. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p>	Un (1) plateau d'huîtres et une (1) bouteille de Mousseux Bù remis sous forme de carte-cadeau de 150\$ chez metro.	Deux (2)	150\$

			<p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepiciier et lesvinsbu, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepiciier & vinsbu, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>			
13 décembre 2022 à 7h	15 décembre 2022 à 23h59:59	16 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepiciier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepiciier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une (1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 13. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepiciier et notcocanada, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepiciier & notcocanada, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Une machine à café Série 3200	Deux (2)	999.99\$
14 décembre 2022 à 7h	16 décembre 2022 à 23h59:59	19 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepiciier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepiciier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une (1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 14. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepiciier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepiciier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Un ensemble de produits Irrésistible et Sélection au choix de l'organisateur.	Deux (2)	179,31\$

<p>15 décembre 2022 à 7h</p>	<p>17 décembre 2022 à 23h59:59</p>	<p>19 décembre 2022 à 11h</p>	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une (1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 15. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	<p>Une carte-cadeau de 150\$ au Strom Spa et 1 bouteille de vin Mood au choix de l'organisateur</p>	<p>Deux (2)</p>	<p>163.99\$</p>
<p>16 décembre 2022 à 7h</p>	<p>18 décembre 2022 à 23h59:59</p>	<p>19 décembre 2022 à 11h</p>	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 16. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et JulieSnyderOfficiel,</p> <p>puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & JulieSnyderCuisine, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	<p>Un ensemble de produits de Julie Snyder, deux (2) billets pour l'enregistrement de l'émission, une (1) rencontre arrière-scène, et une (1) nuitée à l'hôtel pour deux (2) personnes.</p>	<p>Deux (2)</p>	<p>295\$</p>
<p>17 décembre 2022 à 7h</p>	<p>19 décembre 2022 à 23h59:59</p>	<p>20 décembre 2022 à 11h</p>	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 17. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et Julietteetchocolat, puis répondez à la question en commentaire.</p>	<p>Un ensemble de produits Juliette & chocolats ainsi qu'une (1) carte-cadeau de 25\$ dans les restaurants Juliette & Chocolats.</p>	<p>Deux (2)</p>	<p>109.90\$</p>

			<p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & Juliette_chocolat, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>			
18 décembre 2022 à 7h	20 décembre 2022 à 23h59:59	21 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 2. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Un (1) bon rabais pour une épicerie en Ligne gratuite sur le site web metro.ca d'une valeur de 250\$	Deux (2)	250\$
19 décembre 2022 à 7h	21 décembre 2022 à 23h59:59	22 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 19. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et Florettfresh, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & Florette.fresh, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Une (1) montre intelligente pour les activités physiques	Deux (2)	259,99\$
20 décembre 2022 à 7h	22 décembre 2022 à 23h59:59	23 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 20. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et Jean Coutu, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & Jean Coutu, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Une carte-cadeau Jean Coutu d'une valeur de 250\$.	Deux (2)	250\$

			<p>ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une (1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 20. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et Jeancoutu, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & pjcjeancoutu, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>			
21 décembre 2022 à 7h	23 décembre 2022 à 23h59:59	27 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 2. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et Passiond'épices, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & Passiondepices, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Un ensemble de 24 épices Passion Épices + un(1) Duo de moulins à Sel fumé et Sel d'érable.	Deux (2)	171,99\$
22 décembre 2022 à 7h	24 décembre 2022 à 23h59:59	27 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 23. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et Romeosgin, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & Romeo's gin, répondez à la question en commentaire.</p>	Un speaker Marshall waterproof Bluetooth black	Deux (2)	220,49\$

			<p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>			
23 décembre 2022 à 7h	25 décembre 2022 à 23h59:59	27 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une (1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 21. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier et MacLeodPeter, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & petermacleod.humoriste, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Un ensemble de produite Pete Authentique (choix du fournisseur)	Deux (2)	101,38\$
24 décembre 2022 à 7h	26 décembre 2022 à 23h59:59	27 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux (2) plateformes incluant la mention du jour 24. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier & premieremoisson, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication. Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>	Une carte-cadeau Première Moisson d'une valeur de 200\$.	Deux (2)	200\$
25 décembre 2022 à 7h	27 décembre 2022 à 23h59:59	28 décembre 2022 à 11h	<p>Rendez-vous sur la page Facebook, «https://www.facebook.com/metromonepicier», et/ ou sur Instagram «https://www.instagram.com/metromonepicier/?hl=fr-ca», répondez en commentaire à la question posée sous chacune des publications sur une(1) ou les deux</p>	Une carte-cadeau metro d'une valeur de 1075\$	Deux (2)	1075\$

			<p>(2) plateformes incluant la mention du jour 2. Suivez les directives pour être éligible au concours.</p> <p>Sur Facebook : Aimez la page metromonepicier, puis répondez à la question en commentaire.</p> <p>Sur Instagram : Abonnez-vous au compte metromonepicier, répondez à la question en commentaire.</p> <p>Un tirage aléatoire sera fait parmi toutes les réponses sous chaque publication.</p> <p>Les gagnants seront contactés en commentaire de la publication. Ces personnes auront 24 heures pour nous répondre, sinon, un autre gagnant sera tiré et ainsi de suite.</p>			
--	--	--	---	--	--	--

Conditions applicables aux prix. Les prix sont sujets aux conditions et modalités d'utilisation du fournisseur des prix. Des restrictions supplémentaires peuvent s'appliquer. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis. Les prix sont assignés par l'Organisateur et ne sont pas interchangeables.

Conditions applicables aux cartes-cadeaux/ chèques cadeaux :

- La valeur des cartes-cadeaux est en dollars canadiens;
- L'utilisation des cartes-cadeaux est assujettie aux conditions générales énoncées à l'arrière de chaque carte;
- L'utilisation des chèques cadeaux est assujettie aux conditions générales énoncées dans le courriel ou le document explicatif remis avec celui-ci.
- À chaque utilisation, le montant de votre transaction est déduit des cartes-cadeaux, et le solde est conservé jusqu'à la prochaine utilisation, ou jusqu'à ce que le solde atteigne 0\$;
- Chaque fois que vous utilisez vos cartes-cadeaux, le solde est indiqué sur le coupon-caisse de votre transaction ou un courriel.
- Vos cartes-cadeaux ne comportent aucune date d'expiration ni aucun temps limite d'utilisation après une première transaction;
- Les certificats peuvent vous demander d'utiliser la somme ou une partie de celle-ci avant une certaine date, sinon, un moment peut être déduit du montant total disponible.
- L'Organisateur du concours ne peut être tenu responsable en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée de vos cartes-cadeaux. Si une de ces situations venait à se produire, vous ne pourriez pas récupérer le montant de votre solde. Donc, prenez soin de vos cartes-cadeaux.
- Veuillez noter que pour la carte-cadeau Première Moisson, si aucune boutique n'est à proximité du gagnant (20KM), le prix pourra être échangé pour une carte-cadeau Metro.

Conditions applicables aux points m :

- Les points m à gagner seront remis sous forme de carte-cadeau et livrée chez le gagnant un délai allant jusqu'à 4 semaines suivants le tirage.

Conditions applicables lorsque le Prix est un événement (ex : billets de spectacles, billets, parc aquatique, etc.) :

- Dans le cas où un événement fait partie des prix indiqués au tableau ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent :
- L'Organisateur ne sera pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements ou d'autres facteurs indépendants de la volonté, de façon raisonnable, de l'Organisateur empêchent qu'un prix soit complètement attribué ou en empêchent la jouissance. En pareil cas, le gagnant n'aura droit à un prix de remplacement ni à un équivalent en espèces.
- L'Organisateur n'est pas responsable de subvenir aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ni de leur offrir des services particuliers, comme des installations accessibles et fauteuils roulants; toutefois, l'Organisateur valorise l'accommodement des besoins de ces personnes et, s'il en est avisé dans un délai raisonnable, il tentera de les accommoder de son mieux.
- Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable et sujet aux conditions du fournisseur.
- Si une portion du prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée.
- Si le gagnant ou son(s) invité(s) ne sont pas disponibles pour assister à l'événement au moment opportun et selon les modalités prévues aux présentes, aucune compensation ne sera accordée.
- L'Organisateur ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.
- Le gagnant et chaque invité doivent avoir signé le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.
- Le tournage de l'émission de Julie Snyder sera fait en 2023. La nuitée devra être prise à la même date. La date devra être arrangée entre le gagnant et l'équipe de Julie Snyder.

Conditions applicables lorsque le prix est un forfait vacances ou séjour :

- Dans le cas où un forfait vacances ou un séjour fait partie des prix indiqués au tableau ci-dessus, les conditions suivantes s'appliquent :
- L'hébergement est en occupation double ou quadruple, catégorie standard selon la description du prix.
- Tous frais et dépenses autres que ceux mentionnés comme étant inclus dans le prix ne sont pas compris et seront à la charge du gagnant et de son(s) invité(s) notamment, mais sans limitation, les frais de transport entre la résidence du gagnant et le lieu du séjour à l'aller comme au retour, les repas,

brevages et consommations qui ne sont pas expressément inclus, les assurances personnelles incluant l'assurance-voyage, les taxes et frais de service, les pourboires, les frais d'interurbain, téléphonie, internet, de location de films, les boissons alcoolisées, les séjours au spa et traitements esthétiques, de santé et de beauté, les hausses de catégorie d'hébergement, de services ou de repas, les dépenses de nature personnelle, les coûts de vaccins et les frais d'obtention de documents de voyage, passeports et cartes de crédit.

- L'Organisateur n'est pas responsable de subvenir aux besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite ni de leur offrir des services particuliers, comme des installations accessibles et fauteuils roulants; toutefois, l'Organisateur valorise l'accommodement des besoins de ces personnes et, s'il en est avisé dans un délai raisonnable, il tentera de les accommoder de son mieux.
- Il est de la responsabilité du gagnant et de son (ses) invité(s) de souscrire une assurance-voyage appropriée, à leurs frais; l'Organisateur ne sera tenu responsable d'aucuns frais médicaux.
- La valeur au détail du séjour peut varier selon la date de départ. Le gagnant n'aura pas droit à la différence entre la valeur au détail et le coût réel du séjour.
- Le prix ne permet pas l'attribution de points en vertu d'un programme fidélité.
- Le gagnant et son(ses) invité(s) doivent détenir une carte de crédit valide pour couvrir les dépenses courantes.
- Les arrangements liés au séjour doivent être effectués par le gagnant dans les délais prescrits par l'Organisateur et le fournisseur. Le séjour doit être effectué avant les dates limites déterminées par l'Organisateur et le fournisseur. Les dates du séjour sont sujettes à disponibilité au moment de la réservation. Certaines périodes peuvent être exclues tel que, sans limitation, la période des fêtes, du Nouvel An, de la relâche scolaire, de Pâques et toute période de fort achalandage. Aucune modification ne sera acceptée une fois les arrangements effectués, ni quant aux noms des voyageurs, ni quant aux dates du séjour, ni quant à quelque autre aspect du séjour.
- Le gagnant et son(ses) invité(s) doivent être en mesure de se rendre au lieu du séjour, ne pas souffrir de restriction physique ou médicale ni d'empêchement de nature judiciaire ou d'autre nature la (les) empêchant de s'y rendre et doivent satisfaire à toutes les exigences du lieu de destination, notamment au niveau de l'âge légal.
- Le prix est non échangeable, non monnayable, non transférable et sujet aux conditions du fournisseur.
- Si une portion du prix n'est pas utilisée, aucune compensation ne sera accordée.
- Si le gagnant ou son(ses) invité(s) ne sont pas disponibles pour effectuer le séjour au moment opportun et selon les modalités prévues aux présentes, aucune compensation ne sera accordée.
- L'Organisateur ne sera pas responsable si des conditions météorologiques, des annulations d'événements, conflits de travail ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de l'Organisateur, de façon raisonnable, empêchent qu'un prix soit complètement attribué ou en empêche la jouissance. En pareil cas, le gagnant n'aura droit à un prix de remplacement ni à un équivalent en espèces.
- L'Organisateur ne sera pas responsable de réclamations, pertes, dommages, frais ou dépenses pouvant découler de tout accident, blessure ou décès.
- Le gagnant et chaque invité doivent avoir signé le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.
- **Le gagnant devra lui-même prendre sous sa responsabilité toute restriction de voyage ou déplacement, test de dépistage, vaccination ou autres exigences liées à la COVID 19 qui pourrait s'appliquer le cas échéant.**
- Pour le Chenil du sportif et le Germain Charlevoix, les chèques cadeaux sont applicables sur tout ce qui est offert, 12 mois par années par ces compagnies, réservation obligatoire et applicable sur toutes les options de disponibilité aux dates de la réservation. Les chèques cadeaux n'ont aucune valeur monétaire. Le montant des chèques cadeaux sont basés sur le prix pour 2 nuits pour 2 adultes et 2 enfants (17 ans et moins) en chambre la familiale avec vue la basse-cour et une demi-journée au Chenil du Sportif pour une balade en traîneau à chien pour 2 adultes et 2 enfants.

Informations importantes relatives au COVID-19

- Nous vous recommandons de consulter le site du [Gouvernement du Québec](https://www.gouvernement.qc.ca/) et gouvernement du pays visité pour vous assurer d'avoir les dernières informations mises à jour par le gouvernement et pouvoir planifier vos activités en conséquence. L'organisateur et ses partenaires ne peuvent être tenus responsables si vous ne répondez pas aux exigences mises en place par le Gouvernement du Québec ou le Gouvernement de la région/ pays visités au moment de votre séjour. Les frais des activités au programme ne pourront pas être remboursés dans le cas où un accès vous est refusé et Metro et ses partenaires se dégagent de toutes responsabilités quant aux frais supplémentaires encourus.

Conditions applicables lorsque le Prix est un aliment consommable (repas, dessert, etc.) :

- Les breuvages alcoolisés doivent être consommés avec modération et sont réservés aux 18 ans et plus.
- Le menu tout prêt tout frais doit être commandé un minimum de 48h.
- Le menu tout prêt tout frais doit être récupéré dans un metro participant et récupérer avant le 13 janvier 2023.
- Le paquet de produits de marques maison vous sera acheminé par la poste dans un délai de 4 semaines à la suite de la promotion.
- Les produits de la gamme Julie Snyder vous seront acheminés dans un délai de 4 semaines
- Les produits de la gamme Juliette et Chocolats vous seront acheminés dans un délai de 4 semaines
- Les produits d'épicerie de la gamme Pete Authentique vous seront acheminés dans un délai de 4 semaines, les produits surgelés devront être récupérés au metro le plus près du domicile des gagnants.
- Les produits Passion d'Épice vous seront acheminés par la poste dans un délai de 4 semaines.

6. TIRAGE

Date du tirage: entre le 05/12/2022 et le 28/12/2022

Heure du tirage : 11h

Le tirage a lieu aux bureaux de l'Organisateur, au 11011 Maurice-Duplessis, Montréal, Qc, H1C 1V6, selon le tableau ci-dessus.

7. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit:

Grand prix :

- a) Être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les deux (2) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- b) Signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les 2 jours suivant la date de sa réception;
- c) Avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) Sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie;

Prix secondaires :

- e) Être joint par commentaire Facebook, au moment du tirage;
- f) Tout participant doit communiquer avec l'organisateur dans les **quarante-huit heures (48h)** suivant le tirage via message privé sur Facebook. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix;
- g) Signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les deux (2) jours suivant la date de sa réception;
- h) Avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- i) Sur demande et en temps opportun, fournir une pièce d'identité avec photographie

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivant le tirage original, le prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec les gagnants afin de les informer des modalités de prise de possession de leur prix.

Refus d'accepter un prix. Le refus d'un participant sélectionné d'accepter un prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution des prix. Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Aucun prix n'est transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement, sauf au seul gré de l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiqué au présent règlement.

Frais de réclamation de prix. Tous les coûts ou dépenses encourues par les gagnants relativement à la réclamation ou à l'utilisation d'un prix sont la responsabilité des gagnants.

Prix limités. Dans tous les cas, l'Organisateur du Concours ne pourra être tenu d'attribuer plus de prix ou d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Tous les documents liés au Concours, notamment, mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter et Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, sont sujets à vérification par l'Organisateur du Concours. L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler une participation au Concours lorsque le participant a procédé à un achat comme mode de participation au Concours et que ce participant a ensuite retourné le ou les bien(s) acheté(s). Ce même participant aura alors l'occasion de participer au Concours via un mode de participation sans achat, si les délais prévus au présent Règlement de concours le permettent. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont été incomplètes, illisibles, mutilées, frauduleuses, détériorées ou comportant une erreur d'impression ou qui ont été trafiquées, modifiées, falsifiées, reproduites ou obtenues illégalement. Les participants qui ne se seront pas conformés au présent règlement sont susceptibles d'être exclus du présent Concours et de tout concours ou promotion que l'Organisateur tiendra dans le futur, incluant, sans limitation, tout participant coupable ou soupçonné : (i) d'avoir trafiqué des bulletins de participation ou du matériel, le traitement des participations, le déroulement du Concours ou tout élément technique ou mécanique du Concours, ou (ii) d'avoir endommagé délibérément les sites Internet, les pages Internet et les applications relatives au présent Concours ou d'avoir saboté le déroulement légitime du Concours, ou (iii) d'avoir enfreint le présent règlement, ou (iv) d'avoir utilisé un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants, ou (v) d'avoir obtenu des inscriptions au-delà de la limite permise, ou (vi) d'avoir utilisé plusieurs noms, identités, adresses électroniques et/ou tout système ou programme automatisé pour s'inscrire ou participer au concours, ou (vii) d'avoir perturbé le déroulement du Concours de quelque autre manière, ou (viii) d'avoir ou agi de manière déloyale ou de manière à nuire ou dans l'intention d'importuner, tourmenter, menacer ou harceler une autre personne. LE PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE QUI TENTE DÉLIBÉRÉMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET, UN ÉQUIPEMENT, UNE APPLICATION OU UNE TECHNOLOGIE EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE

À L'EXPLOITATION LÉGITIME DU CONCOURS COMMET UNE INFRACTION CRIMINELLE ET UN DÉLIT CIVIL ET L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE, EN TEL CAS, LE DROIT DE DÉNONCER CETTE PERSONNE AUX AUTORITÉS JUDICIAIRES ET D'EXIGER DE CETTE PERSONNE TOUS LES DOMMAGES-INTÉRÊTS QUE LA LOI LUI PERMET DE RÉCLAMER.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiduciaire ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, tout Magasin participant, la *Régie des alcools, des courses et des jeux*, Facebook si le Concours se déroule sur Facebook, les agences de publicité et de promotion et les fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectifs (collectivement les « **Bénéficiaires de l'exonération** ») de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité aux règlements du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des Bénéficiaires de l'exonération.

Limite de responsabilité. Sans restreindre la généralité de l'exonération ci-dessus, les Bénéficiaires de l'exonération se dégagent de toute responsabilité relativement à (i) toute erreur typographique (ou autre) contenue dans l'offre ou les documents liés à l'administration du Concours, y compris, sans s'y limiter, les erreurs contenues dans la publicité, le règlement officiel, l'annonce du gagnant, l'attribution du prix ou au mauvais fonctionnement, problèmes ou difficultés techniques éprouvés avec les réseaux, les lignes téléphoniques, les systèmes de messagerie SMS, de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur, serveurs ou fournisseur de service ou tout logiciel, virus, bogue informatique, défaillance d'ordinateurs personnels ou configuration de logiciels et de matériel, ou de tentative échouée de transmission de tout courriel aux autres communications à l'Organisateur du Concours ou à un participant pour une raison quelconque, y compris l'encombrement de tout réseau ou la défaillance de tout site qui peut limiter la possibilité pour toute personne de participer au Concours; (ii) toute inscription en retard, perdue, volée, retardée, non reçues, endommagées, mal acheminées, incomplètes ou inexactes; (iii) tout défaut de recevoir des inscriptions en raison de problèmes de transmission ou de défaillances techniques de toute nature, y compris, sans s'y limiter, le mauvais fonctionnement de tout réseau, serveurs, fournisseurs d'accès, matériel ou logiciel, que ce soit attribuable à l'expéditeur ou au destinataire pouvant limiter pour toute personne la possibilité de participer au Concours ou l'en empêcher; (iv) tout dommage pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, notamment au système ou appareil du participant ou d'une autre personne, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant le Concours.

Fonctionnement du site Internet. L'Organisateur du Concours ne garantit d'aucune façon que le site Internet du Concours ou que la page Facebook « metromonepici » sur la plateforme Facebook seront accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la durée du Concours ou qu'ils seront exempts de toute erreur.

Annulation, suspension ou modification du Concours. L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent Concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement qui en perturbe le bon déroulement, par exemple une difficulté du système informatique d'enregistrer toutes les inscriptions, ou toute intervention humaine pouvant altérer ou influencer l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du Concours comme prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools des courses et des jeux du Québec*, si requise.

Fin de la participation au Concours. Dans l'éventualité où le Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Durée du Concours, le tirage au hasard pourra se faire, à la discrétion de l'Organisateur du Concours, parmi les inscriptions admissibles dûment enregistrées pendant la Durée du Concours ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin au Concours.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses noms, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant, mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

Propriété intellectuelle et droits d'auteur. En soumettant une photographie, pièce musicale, création ou autre type d'œuvre (l'« **Oeuvre** ») dans le cadre de ce Concours, le participant garantit que l'Oeuvre est libre de tous droits de tierces personnes et le participant garantit détenir les droits nécessaires pour soumettre l'œuvre ainsi que, notamment, mais sans limitation, pour autoriser l'Organisateur à l'utiliser, la modifier, la transférer, l'adapter, la diffuser, la communiquer ou la distribuer, sur quelque support de diffusion, médias ou technologie que ce soit, y compris, mais sans limitation, télévision, technologie de l'information, sans fil ou en ligne. Le participant accepte de fournir, sur demande, la preuve des droits qu'il détient sur l'Oeuvre et il indemnise l'Organisateur en cas de réclamation, demande, poursuite, litige découlant de tout type d'utilisation de l'Oeuvre.

Propriété. Tous renseignements et documents liés au Concours, notamment, mais sans limitation, les bulletins d'inscription, cartes à gratter, Formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité, renseignements de nature technique, technologique ou opérationnelle et renseignements se rapportant à des dessins, systèmes informatiques, logiciels, logos, marque de commerce et propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de l'Organisateur du Concours. Aucun de ces renseignements et documents ne sera retourné aux participants.

Identification du participant. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom paraît sur le formulaire d'inscription et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante. Si un différend survient relativement à l'identification de l'auteur d'un formulaire d'inscription, ce dernier sera considéré avoir été envoyé par le titulaire de compte autorisé associé à l'adresse de courrier électronique fournie au moment de la participation. On entend par « titulaire de compte autorisé » la personne physique à qui est attribuée une adresse de courrier électronique par un fournisseur d'accès internet ou de services en ligne, ou une autre entreprise attribuant les adresses de courrier électronique pour le domaine associé à l'adresse de courrier électronique soumise.

Décision de l'Organisateur du Concours. Toute décision de l'Organisateur du Concours ou de ses représentants relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* en relation avec toute question relevant de sa compétence.

Différend / résidents du Québec. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un Concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la *Régie* uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Régie des alcools, des courses et des jeux. La *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* n'est liée d'aucune façon par le Concours et ne peut être tenue responsable de quelque façon que ce soit de toute question relative au Concours.

Facebook et Instagram. Si le Concours est hébergé sur la plateforme *Facebook ou Instagram*, toute personne qui y participe confirme qu'elle dégage *Facebook* de toute responsabilité et de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui pourrait découler de sa participation au Concours et reconnaît que le Concours n'est aucunement commandité, approuvé ou administré par *Facebook*, ni associé à *Facebook*. Les renseignements fournis par les participants sont fournis à l'Organisateur du Concours et non à *Facebook*.

Règlement du concours en français et en anglais. Dans l'éventualité d'un conflit entre les termes du règlement du Concours en français et les termes du règlement du Concours en anglais, les termes du règlement du Concours en français prévaudront.

Divers. En participant au Concours, les participants acceptent d'être liés au présent règlement du Concours et aux décisions de l'Organisateur, lesquelles décisions sont finales et sans appel à tous égards, y compris, sans s'y limiter, les décisions concernant l'admissibilité ou la disqualification des bulletins de participation ainsi que l'attribution d'un prix. Le Concours est assujéti à tous les lois et règlements applicables. Seuls les participants choisis seront contactés. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré illégal ou inexécutable par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes demeureront applicables.

Règlements. Les règlements du Concours sont disponibles à l'adresse www.metro.ca/concours.